



## Salaire litige entre promesse d'embauche et contrat de travail

Par **loulou**, le **19/08/2009** à **14:58**

Bonjour,

Après mon entretien avec mon patron, il m'a fait une promesse d'embauche en écrivant que j'avais une augmentation de salaire après ma période d'essai.

Un mois après j'ai eu et signé mon contrat où l'augmentation n'apparaissait plus.

Suis-je dans mes droits si je lui demande mon augmentation et doit-il me la donner obligatoirement ?

Je demande cela car je vais bientôt quitter la société.

\*Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **20/08/2009** à **08:36**

bonjour,

si l'augmentation de salaire est écrite, normalement il doit l'appliquer..

petite lettre recommandée lui rappelant les termes de sa promesse...

si pas de réponse, vitesse supérieure : à savoir prud'hommes....

Par **loulou**, le **20/08/2009** à **10:32**

merci pour votre reponse  
mais est ce valable meme si ce n'est marqué que sur la promesse d'embauche et non sur le contrat de travail??

merci

Par **Visiteur**, le **20/08/2009** à **18:40**

re

en principe sur le contrat de travail on n'indique pas l'augmentation de salaire...

maintenant il vous a fait une promesse d'embauche... il doit l'appliquer.... car je pense que c'était une des conditions pour accepter ce travail.

Essayez de contacter un syndicat pour voir si cela est défendable aux prud'hommes.